

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : [montigny-le-chartif@wanadoo.fr](mailto:montigny-le-chartif@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de la session ordinaire  
du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010**

Convocations adressées le 26 mars 2010.

L'an deux mille dix, le premier avril à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, BOUILLON Jean-Philippe, AUGER Eric, Madame JULIEN Annie, Mme HERMAN Christine, Messieurs ROBIN Jean-Paul, LAUFRAY Bruno, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, PELLERIN D'YERVILLE Christian, HUET Jean-Paul,

Absents excusés : Madame SEVESTRE Maryline, Monsieur DESCHAMPS Pascal

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**Secrétaire de séance** : Mme HERMAN Christine

**Vote des budgets primitifs 2010**

Suite à l'exposé de Monsieur Le Maire présentant en détail les prévisions budgétaires des différents budgets, après en avoir délibéré, les budgets primitifs annexes de 2010 sont votés au chapitre, ils s'équilibrent :

- Pour la régie de transport scolaire à 6 875 € en section d'investissement et à 17 509 € en section de fonctionnement.
- Pour le service de la régie de distribution de l'eau potable à 90 593 € en section d'exploitation et à 484 178 € en section d'investissement.
- Pour le logement social à 3 260.00 € en dépenses de fonctionnement, à 19 979.00 € en recettes de fonctionnement et à 4 594.00 € en section d'investissement.
- Pour le Lotissement de la Girarderie à 60 280 € en section de fonctionnement.

Le budget primitif 2010 de la commune est voté au chapitre pour s'équilibrer à 352 851 € en fonctionnement et à 811 924 € en investissement.

**Vote des taux d'imposition des trois taxes**

Après avoir présenté l'état de notification des taux d'imposition de 2010 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, et après consultation des taux d'imposition des communes avoisinantes le conseil municipal décide de voter à main levée, il est décidé à l'unanimité d'appliquer le coefficient 1,006519 pour obtenir un produit fiscal de 121 509 ,

le produit fiscal s'établit ainsi :

Taxe d'habitation au taux de	8,86 %	soit un produit de	48 881 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties au taux de	12,95 %	soit un produit de	43 888 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties au taux de	29,69 %	soit un produit de	<u>28 740 €</u>
		soit un total de	121509 €

**Acquisition de fonciers**

Monsieur Le Maire expose la vente des terrains des consorts BOUILLON, il rappelle que la commune a instauré un droit de préemption sur les terrains situés sur le périmètre de protection du captage du Boulay. Il s'en suit que la commune est prioritaire pour l'acquisition des parcelles ZN 36, 38,13, 12, actuellement en vente et libres de toute occupation. Après discussion, le Conseil Municipal se porte acquéreur de ces parcelles, charge et autorise Le

Maire à engager les démarches auprès de Maître DELOUBES, Notaire à Illiers et à solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau et du Conseil Général.

De plus, la parcelle ZO 57 à proximité du bourg présente des opportunités dans le cadre d'un aménagement, d'une extension ou d'un échange de terres. Après discussion, les élus décident de se porter acquéreur et autorisent Monsieur Le Maire à engager des négociations pour acquérir cette parcelle.

D'autre part, les parcelles ZK 46 et 47 en limite du hameau du Saussay présentent un intérêt d'ordre collectif, étant situées en sortie du réseau d'eaux pluviales, après discussion les élus évoquent la possibilité de créer un lagunage pour le traitement des eaux usées des habitations du Saussay sur ces parcelles.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé sur les parcelles cadastrales concernées par des opérations d'aménagement pour la mise en place des assainissements collectifs – Il s'agit des parcelles ZK 46 et 47 en vue d'un assainissement collectif au Saussay et des parcelles ZO 50 et 51 en vue de l'assainissement du bourg.

De ce fait, Le Conseil Municipal se porte acquéreur de ces deux parcelles, et charge et autorise Monsieur le Maire à engager des démarches pour l'acquisition.

Le Conseil Municipal sollicite l'avis des domaines pour l'acquisition de ces terrains.

#### **Modification des statuts de la CDC**

Le conseil Communautaire lors de sa session du 11 mars 2010 a adopté une compétence nouvelle intitulée : « Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif », aussi il a lieu de se prononcer sur l'adoption de cette extension des compétences.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise de compétence « Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ».

#### **Lancement de l'opération « Cœur de Village »**

Les notifications de subventions étant parvenues, il a lieu de lancer l'opération. Mais au préalable, il est nécessaire de préciser le projet avant de lancer la procédure d'appel d'offres; une réunion est prévue le vendredi 16 avril à 18 heures : Mme Herman Christine et Messieurs Bouillon J. P., Beauvais J. P., Auger Eric participeront à cette réunion.

#### **Informations et Questions diverses**

Il a lieu d'autoriser le Maire à encaisser un trop versé de EDF de 32.45 €.

Il est rappelé que l'harmonie de Brou organise son concert de printemps le 28 mai à 20 heures 30 en l'Eglise Saint Pierre de Montigny-le-Chartif.

Les élus sont invités à participer à une réunion de concertation avec les différents partenaires pour la mise en place d'un assainissement collectif sur le bourg le mardi 20 avril à 14 heures.

Dans le cadre des fonds de concours attribués aux communes de la CDC du Perche Gouet, le Conseil Municipal sollicite auprès de la CDC du Perche Gouet un fonds de concours pour financer la réalisation du bâtiment de restauration scolaire.

Un élu demande que du calcaire soit déposé en bordure de voirie à la Verrerie suite à l'affaissement de la chaussée.

La séance est levée à 23 heures 45 et les membres présents ont signé.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres